Réunion du Comité Syndical

du 13 février 2008

CS – 1.09

Participation 2008 au Comité des Œuvres Sociales

RAPPORT

Présenté par M. Daniel FEURTEY
Vice-Président

Une participation est versée annuellement au Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Belfort.

Cette participation est calculée sur la base de 2% du montant des traitements versés au titre de l'année n – 1.

Ainsi, au titre de l'année 2008, le montant de cette participation serait de 18 732 €.

A l'**UNANIMITE** le Comité Syndical :

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur le versement d'une participation de 18 732 € au Comité des Œuvres Sociales du personnel de la Ville de BELFORT, du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Belfort, de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine et des collectivités adhérentes, au titre de l'année 2008.

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. ladite délibération ayant été affichée par extrait le 18 FEV. 2008 **conformément au C.G.C.T.**
Dépôt en Préfecture le : 18 FEV. 2008

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président du S.E.R.T.R.I.D.

Emile GEHANT